

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

#### Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais  
Mme Courrèges à M Hélaudais  
M Augé à Mme Picard  
M Acquaviva à M Mangon

**Secrétaire de séance : M Francis Royer.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021  
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021  
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

## ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

**M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée, il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins nouveaux de la collectivité.

D'une part, dans le cadre des procédures annuelles d'avancement de grade et de promotion interne qui ne relèvent plus de la compétence des Commissions Administratives Paritaires et s'inscrivent désormais dans les Lignes Directrices de Gestion adoptées par arrêté municipal du 25 mai 2021, il apparaît nécessaire de créer les emplois correspondants pour permettre la mise en œuvre des décisions individuelles de l'autorité territoriale concernant le déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux inscrits dans les tableaux annuels d'avancement de grade ou sur une liste d'aptitude.

D'autre part, dans le cadre du recrutement d'un responsable public jeunesse et adolescent au sein des Médiathèques par voie de mutation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, il est proposé de créer un emploi à temps complet de bibliothécaire correspondant au grade détenu par l'agent retenu pour occuper ce poste.

Également, dans le cadre du recrutement d'un responsable Paie au sein de la Direction des Ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 consécutivement à une mobilité interne, il est proposé de créer l'emploi correspondant de rédacteur territorial à temps complet.

Par ailleurs, et suite au départ en retraite d'un agent exerçant ses fonctions à mi-temps au sein des Médiathèques, il est proposé d'augmenter la quotité de travail de deux agents qui y occupent des emplois à temps non complet de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Au vu de leur situation administrative, il est donc nécessaire de créer un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 28h hebdomadaires et un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet de 28h hebdomadaires.

En outre, et afin de répondre favorablement à une demande de changement de filière justifiée par l'adéquation entre le grade et les fonctions occupés par l'agent concerné, il est proposé de créer un emploi à temps complet d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Enfin, dans le cadre du recrutement d'une animatrice pour le relais assistantes maternelles par voie de mutation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, il est proposé de créer un emploi à temps complet d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle correspondant au grade détenu par l'agente retenue pour occuper ce poste.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs en créant les 21 emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Filière	Catégorie	Grade	Quotité de travail	Nombre d'emplois à créer
Administrative	B	Rédacteur	TC	1
		Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	TC	1
	C	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	TC	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe	TNC 31,5/35 <sup>e</sup>	1
		Adjoint d'animation principal 1 <sup>e</sup> classe	TC	1
Culturelle Enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>e</sup> classe	TNC 10/20 <sup>e</sup>	1
Culturelle Patrimoine et bibliothèques	A	Bibliothécaire	TC	1
	B	Assistant de conservation	TC	1
	C	Adjoint du patrimoine	TNC 28/35 <sup>e</sup>	1
		Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>e</sup> classe	TC	1
Police	B	Chef de service de police municipale	TC	1
Sanitaire et sociale	A	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	TC	1
		Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TC	1
	C	ATSEM principal 2 <sup>e</sup> classe	TC	1
		ATSEM principal 1 <sup>e</sup> classe	TC	1
Technique	C	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	TNC 28/35 <sup>e</sup>	1
		Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	TC	3
		Agent de maîtrise principal	TC	2

Il est donc proposé d'actualiser, selon ces éléments, le tableau des effectifs budgétaires.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** sur la base des tableaux annexés, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Impute** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 juin 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2021

GRADE	CATÉGORIE	AUTORISES PAR LE CM	POSTES POURVUS	<i>Dont pourvus Par contractuel</i>
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES	A	1	1	
DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES	A	1	1	
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	A	2	1	
<i>SOUS TOTAL DES EMPLOIS FONCTIONNELS</i>		4	3	0
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	22	17	3
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	C	29	26	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 <sup>e</sup> CLASSE	C	20	19	
RÉDACTEUR	B	9	8	3
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	B	6	6	
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1 <sup>E</sup> CLASSE	B	2	1	
ATTACHE	A	11	8	1
ATTACHE PRINCIPAL	A	7	7	
ATTACHE HORS CLASSE	A	2	1	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>		108	93	7
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>				
ADJOINT D'ANIMATION	C	25	22	3
ADJOINT D'ANIMATION TNC 31,5/35	C	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION TNC 30/35	C	26	23	
ADJOINT D'ANIMATION TNC 17,5/35	C	1	0	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	C	10	7	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE TNC 30/35	C	2	2	
<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE TNC 31,5/35°</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1 <sup>e</sup> CLASSE	C	4	3	
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	12	12	
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	B	1	1	1
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 <sup>E</sup> CLASSE	B	2	2	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ANIMATION</i>		85	73	4

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2021

<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>				
<i>Patrimoine et bibliothèques</i>				
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	8	8	
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE TNC 28/35°</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2° CLASSE</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1 <sup>e</sup> CLASSE	C	5	5	
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	<b>2</b>	0	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	B	3	3	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1 <sup>e</sup> CLASSE	B	3	3	
<b>BIBLIOTHÉCAIRE</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<i>Enseignement artistique</i>				
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE TNC 3,5/20	B	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE TNC 4/20	B	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE TNC 8/20	B	2	2	2
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE TNC 10/20	B	2	2	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE TNC 11/20	B	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE TNC 13,5/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE TEMPS COMPLET	B	3	2	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>E</sup> CLASSE TNC 5/20	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>E</sup> CLASSE TNC 9/20	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>E</sup> CLASSE TNC 9,5/20	B	1	1	1
<b>ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>E</sup> CLASSE TNC 10/20</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>E</sup> CLASSE TNC 11/20	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>E</sup> CLASSE TNC 13,5/20	B	1	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>E</sup> CLASSE TEMPS COMPLET	B	2	2	
<b>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE CULTURELLE</b>		<b>43</b>	<b>35</b>	<b>7</b>

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2021

<b>FILÈRE POLICE MUNICIPALE</b>				
GARDIEN-BRIGADIER	C	2	1	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	7	7	
<b>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	1	0	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	1	1	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE</i>		12	9	0
<b>FILÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</b>				
ATSEM PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	<b>6</b>	5	
ATSEM PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	<b>6</b>	5	
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	7	5	1
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	14	14	
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE, PSYCHOMOTRIEN ET ORTHOPHONISTE DE CLASSE NORMALE – TNC 28/35e	A	1	1	
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TEMPS COMPLET	A	8	8	1
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TEMPS NON COMPLET 28/35e	A	1	1	
<b>ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE A TEMPS COMPLET</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE A TEMPS COMPLET</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
PUÉRICULTRICE DE CLASSE NORMALE	A	2	2	
PUÉRICULTRICE HORS CLASSE	A	1	0	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE 2E CLASSE	A	1	1	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE 1E CLASSE	A	2	0	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL SUPÉRIEUR	A	1	1	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 7/35e	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 12h	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 15h	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 17h30	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 18h45	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE – TNC 31h30	A	1	1	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE – TNC 24h	A	1	1	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</i>		59	50	7

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2021

FILIÈRE SPORTIVE				
ÉDUCATEUR DES APS	B	6	6	3
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2e CLASSE	B	1	0	
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1e CLASSE	B	3	3	
CONSEILLER TERRITORIAL	A	1	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SPORTIVE		11	10	3
FILIÈRE TECHNIQUE				
ADJOINT TECHNIQUE	C	129	127	12
ADJOINT TECHNIQUE – TNC 17,5/35	C	1	1	1
ADJOINT TECHNIQUE – TNC 20/35	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	70	69	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 20/35e	C	1	1	
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 28/35e</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1e CLASSE	C	<b>30</b>	24	
AGENT DE MAÎTRISE	C	8	8	
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	C	<b>21</b>	18	
TECHNICIEN	B	2	1	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2e CLASSE	B	4	4	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1e CLASSE	B	3	2	
INGÉNIEUR	A	3	3	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE TECHNIQUE		274	259	14
<b>TOTAL des postes permanents</b>		<b>596</b>	<b>532</b>	<b>42</b>

**Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2021**

**ANNEXE – ÉTAT DU PERSONNEL (CONTRACTUELS)**

<b>Nbre</b>	<b>AGENTS CONTRACTUELS (emplois pourvus)</b>	<b>CATÉGORIE (1)</b>	<b>SECTEUR (2)</b>	<b>RÉMUNÉRATION (3)</b>	<b>CONTRAT (4)</b>
1	COLLABORATEUR DE CABINET	A	CAB	IB 917	110
1	COLLABORATEUR DE CABINET	A	CAB	IB 917	110
1	CHARGE DE L'ORGANISATION ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION	A	TECH	IB 940	Art.3 - 3 2e alinéa
1	GESTIONNAIRE CUISINE CENTRALE	B	ADM	IB 707	Art.3 - 3 1er alinéa
1	TECHNICIEN PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL	B	ADM	IB 429	Art.3 - 3 1er alinéa
1	CHARGE DE DÉVELOPPEMENT ECO / EMPLOI	A	ADM	IB 672	Art.3 - 3 2e alinéa
1	RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE – JURISTE DES MARCHÉS PUBLICS	A	ADM	IB 469	Art.3 - 3 2e alinéa
1	RESPONSABLE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	A	ADM	IB 611	Art.3 - 3 2e alinéa
14	ASSISTANTES MATERNELLES	C	S		
<b>22</b>	<b>TOTAL</b>				

-1 **CATÉGORIES** : A, B et C

-2 **SECTEUR** ADM : Administratif (dont l'emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

TECH : Technique et informatique (dont l'emploi de l'art. 47 de la loi du 26/01/84)

S : Social (dont aide social)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

CAB : Collaborateurs de Cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

-3 **RÉMUNÉRATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique (ou brut annuel)

-4 **CONTRAT : Motif du contrat** (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

\* 3-3, 1° : article 3-3 1er alinéa (Emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois De fonctionnaire)

\* 3-3, 2° : article 3-3, 2e alinéa (emploi permanent de catégorie A)

\* 38 : article 38 (travailleurs handicapés)

\* 47 : article 47 (emplois fonctionnels)

\* 110 : article 110 (collaborateur de cabinet)



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_094
Date de la décision :	2021-06-29 00:00:00+02
Objet :	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	033-213304496-20210629-DG21_094-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210629-DG21_094-DE-1-1_0.xml	text/xml	866
Nom original :		
DG21_094.pdf	application/pdf	2191158
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210629-DG21_094-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2191158

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h33min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h34min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h36min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h36min27s	Reçu par le MI le 2021-07-01